



À : Tous les paramédics du Groupe CAMBI

De : Direction des opérations et clinique

En vigueur le : 18 avril 2013

Révisée le : 05 septembre 2023

Objet : Utilisation des locaux mis à la disposition des TA/P à l'intérieur des points de service

OBJECTIF

S'assurer de la propreté des locaux à l'intérieur des points de services.

DÉFINITION

Le Groupe CAMBI met à la disposition des TA/P à temps partiel et à temps complet des locaux à l'intérieur de ses points de service. Les TA/P utilisant ces espaces doivent respecter obligatoirement la procédure suivante.

PROCÉDURE

1. Le TA/P utilisant le local mis à sa disposition doit s'assurer de la propreté de ce dernier avant de quitter son quart de travail.
2. Le TA/P doit s'assurer de la propreté des appareils utilisés avant de quitter son quart de travail.
3. Le TA/P doit s'assurer de changer les sacs à ordures avant de quitter son quart de travail.
4. Le TA/P doit obligatoirement ramasser toute sa nourriture ou ses effets personnels à la fin de son quart de travail.
5. Le TA/P doit inscrire son numéro de matricule ainsi que sa date d'entrée et de sortie sur le formulaire prévu à cette fin.

Nous tenons à vous aviser que le personnel attiré à la maintenance des points de service effectuera l'entretien des aires communes seulement. Ces derniers n'effectueront pas le nettoyage des locaux mis à la disposition des TA/P.



Suivi sur l'utilisation des locaux mis à la disposition des TAP

Date d'entrée	Date de sortie	Matricule	Maintenance effectuée Oui/non/commentaire

Procédure